

# Règles de vie 2017-2018

Afin de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves, l'école des Moissons s'est dotée de règles de vie ayant comme principales valeurs : la persévérance, le plaisir d'apprendre et le respect. Ainsi, en se respectant, en respectant les autres, en respectant l'environnement et en se responsabilisant nous assurons la sécurité et le bien-être de tous et chacun.

## Carnet scolaire «agenda»

Mon carnet scolaire est le lien privilégié entre l'école et la maison. Mes parents et moi y trouverons les manquements aux règles de vie ou des félicitations. Je suis responsable de mon carnet scolaire.

## COMPORTEMENTS ATTENDUS

TANT AUX HEURES SCOLAIRES QU'AU SERVICE DE GARDE

### 1. J'ai le devoir d'être respectueux envers les autres.

- ♦ Je suis poli : dans mes paroles, mes gestes et mes attitudes, y compris dans les médias sociaux et lors du transport scolaire.
- ♦ Je suis pacifique : j'évite toutes les formes de violence (physique et psychologique).
- ♦ Je n'intimide pas : j'évite toutes les formes d'intimidation (physique, verbale et cyber-intimidation).

### 2. J'ai le devoir d'être respectueux de l'environnement.

- ♦ Je ne fais pas de vandalisme.
- ♦ Si je brise ou perds un article de l'école, je serai responsable de le remplacer ou de payer le coût du remplacement ou de la réparation.

## MANQUEMENTS MAJEURS AUX COMPORTEMENTS ATTENDUS (BILLETS ORANGÉS)

Si je ne respecte pas les règles de vie, je recevrai un billet de manquement majeur qui devra obligatoirement être signé par mes parents. Il me sera demandé de poser un geste réparateur en lien avec la règle de vie non respectée.

L'accumulation de plusieurs manquements pourra m'apporter les **conséquences** suivantes :

<u>École</u>	<u>Service de garde</u>
1 Réflexion écrite à la maison signée par mes parents.	1 Réflexion écrite à la maison signée par mes parents.
2 Rencontre avec la technicienne en éducation spécialisée.	2 Retrait d'une activité.
3 Une retenue.	3 Rencontre avec la technicienne du service de garde et l'éducateur.
4 Rencontre avec la direction de l'école.	4 Rencontre avec mes parents, la technicienne du service de garde, l'éducateur et la direction.
5 Rencontre avec mes parents et la direction de l'école.	5 Suspension de 1 journée.
6 ½ journée à 1 journée pédagogique à l'école.	6 Suspension de 2 jours.
7 Suspension avec travaux à effectuer.*	7 Expulsion du service de garde jusqu'à la fin de l'année.
* Le parent s'engage en tout temps à ce que son enfant soit obligatoirement présent lorsqu'une retenue lui est imposée.	* Un enfant qui reçoit un billet de manquement majeur lors d'une journée pédagogique est automatiquement exclu de la prochaine journée pédagogique.

**Important**

- ❖ Les intervenants se réservent le droit de passer plus rapidement au grade suivant selon la gravité ou la fréquence de la situation. La direction de l'école pourrait même m'exclure d'une activité (carnaval, fête de fin d'année, etc.).
- ❖ L'élève qui continue d'accumuler des billets de manquement majeur pourrait être suspendu de l'école, à l'interne ou à l'externe, par la direction.

## AUTRES COMPORTEMENTS ATTENDUS

TANT AUX HEURES SCOLAIRES QU'AU SERVICE DE GARDE

3. **J'ai le devoir d'être calme quand je me déplace dans l'école.**
  - ◆ Au son de la cloche, j'entre calmement et en silence.
  - ◆ Je garde le silence dans les escaliers et dans les centres près des classes.
  - ◆ Je marche sans flâner.
  - ◆ Lors de mes sorties, je peux chuchoter à partir de la grande salle.
  
4. **J'ai le devoir de me présenter de façon décente, propre et dans une tenue appropriée au travail scolaire.**
  - ◆ Je porte des shorts mi-cuisse, mon chandail ou ma camisole doivent être décents et de longueur appropriée. Je ne porte aucun vêtement aux messages violents, ni vulgaires.
  - ◆ Je laisse aux vestiaires casquette, foulard sur la tête, style bandana.
  - ◆ Il m'est demandé de porter des bottes à l'extérieur lorsque la température l'exigera et des chaussures à l'intérieur.
  - ◆ Je n'ai pas de coupes de cheveux avec des motifs à caractère violent dessinés au rasoir.

**En éducation physique et à la santé et en danse (si applicable), j'ai le devoir de porter un short ou un pantalon de jogging, un chandail à manches courtes et des souliers de course.** Si mes cheveux sont longs, je les attache. Si je suis un élève du préscolaire ou du 1<sup>er</sup> cycle, je dois porter (lors des journées d'éducation physique ou de danse) des vêtements adéquats en arrivant le matin. À partir de la troisième année, je dois obligatoirement me changer avant et après leur cours d'éducation physique.

\*\*\* Pour des raisons de sécurité, les sandales « tongs » sont interdits à l'école ainsi que les bijoux en éducation physique.

5. **J'ai le devoir de jouer adéquatement sur la cour.**
  - ◆ Je ne lance pas de neige, de glace, de sable, etc.
  
6. **J'ai le devoir d'apporter une collation santé (fruits frais, légumes, fromage...)**
  - ◆ Aucune friandise n'est permise (sauf lors d'activités spéciales).
  - ◆ **AUCUNE NOIX ou nourriture pouvant en contenir n'est permise.**
  
7. **Sauf indication contraire de la part de mon enseignant, J'ai le devoir de laisser à la maison les objets défendus à l'école : cellulaire, appareil photos, lecteur MP3, jeux électroniques, etc.** (sauf lors d'activités spéciales).
  - ◆ Je peux apporter de la maison un objet pour m'occuper (ballon, corde à sauter, etc.) pendant la récréation. Cependant, aucun échange n'est permis et l'école ne se porte pas responsable des bris, pertes ou vols. Ces objets devront être rangés au vestiaire.
  - ◆ Je ne viens pas à l'école avec une planche à roulettes, des patins à roues alignées ou une trottinette.
  - ◆ **AUCUN OBJET DANGEREUX** n'est permis (ex. canif, briquet, etc.).
  
8. **J'ai le devoir de remettre mes travaux à temps.**

### MANQUEMENTS MINEURS AUX AUTRES COMPORTEMENTS ATTENDUS (BILLETS JAUNES)

Si je ne respecte pas les règles de vie, je recevrai un billet de manquement mineur qui devra obligatoirement être signé par mes parents. Pour rectifier la situation, il me sera peut-être demandé de poser un geste en lien avec la règle de vie non respectée.

Au 3<sup>e</sup> billet dans la même étape, je devrai rester en retenue, le mercredi de 15:20 à 16:05.

\* Le parent s'engage en tout temps à ce que son enfant soit obligatoirement présent lorsqu'une retenue lui est imposée.

## ENCOURAGEMENT AU RESPECT DES RÈGLES DE VIE

### RACHAT DE BILLETS

Je peux racheter un seul billet jaune par étape. Il n'est pas possible de racheter un billet orangé.

#### Conditions :

- Élèves de 1<sup>re</sup> & 2<sup>e</sup> années : après 10 jours ouvrables sans avoir reçu un autre billet jaune.
- Élèves de 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> années : après 15 jours ouvrables sans avoir reçu un autre billet jaune.

\* Aucun billet ne peut être racheté si celui-ci n'est pas signé par mes parents.

### ACTIVITÉ RÉCOMPENSE ÉCOLE

Je ne pourrai participer à l'activité récompense si, au cours d'une même étape :

- ◆ J'ai reçu 2 billets orangés
- ◆ J'ai reçu 3 billets jaunes

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

### HEURES D'ARRIVÉE, ENTRÉE PROGRESSIVE ET GESTION DES ABSENCES

Je dois me présenter à tous mes cours et à toutes les activités selon l'horaire prévu.

	Matin	Midi
Entrée des élèves	08h00	13h12
Début des cours	08h10	13h22

En cas de retard, je dois entrer par la porte du secrétariat. Je recevrai un billet de retard (billet beige). Au 3<sup>e</sup> billet au cours d'une même étape, je devrai me présenter à une **retenue**.

Mes parents doivent motiver toute absence ou tout retard par écrit ou par appel téléphonique. Tout départ hâtif doit aussi être motivé. Le numéro de téléphone pour rejoindre le secrétariat est le 450-492-3562, poste 1.

### CIRCULATION AUTOUR DE L'ÉCOLE

Si j'utilise ma bicyclette pour venir à l'école, je la range à l'endroit prévu à cette fin.

\*\* L'école n'est aucunement responsable des bris ou vols de bicyclettes. Il est interdit de circuler à pied ou à vélo dans le débarcadère d'autobus, ni dans le stationnement. Je dois marcher à côté de mon vélo sur le trottoir.

## ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE ET DE SES PARENTS

J'ai pris connaissance et j'accepte les règles de vie de l'école des Moissons. Je m'engage à les respecter et à assumer les conséquences d'un non-respect.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Date

Nous nous engageons à encourager notre enfant au respect des règles de vie de l'école et à le supporter dans les diverses conséquences.

\_\_\_\_\_  
Signature d'un parent

\_\_\_\_\_  
Date

## CONTRAT D'UTILISATION D'INTERNET

L'internet peut être considéré comme une source essentielle d'informations sur une foule de sujets. Par conséquent, on peut trouver des textes, des effets sonores, des photographies, des cartes et des enregistrements visuels de toutes sortes.

Pour avoir le privilège d'utiliser l'internet, je dois respecter certains règlements de base :

- 1) Je dois avoir la permission de l'adulte qui me supervise pour envoyer du courrier électronique et je m'assure de toujours utiliser un langage approprié.
- 2) Je ne peux accéder qu'aux sites approuvés par l'adulte qui me supervise. Avant de visiter un autre site, ou bien pour utiliser un engin de recherche (renifleur), je m'assure d'en avoir la permission.
- 3) Si toutefois je découvre de l'information qui n'est pas appropriée, je dois en aviser immédiatement la personne responsable de ma supervision.
- 4) En aucun cas je ne dois fournir des renseignements personnels (nom, adresse, téléphone, âge ...) sauf avec la permission de l'adulte qui me supervise.

**Je m'engage à respecter les règlements ci-dessus. Si je ne respecte pas ces règlements, je perdrai les privilèges d'utiliser l'internet.**

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Groupe \_\_\_\_\_

Signature des parents \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_